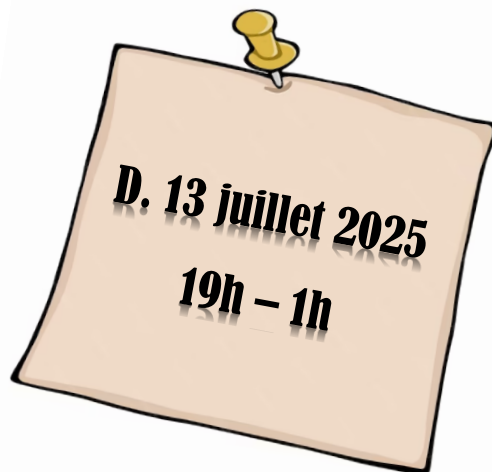


Fête de la République

 *Maison des Associations*

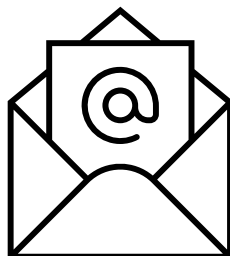
10 B rue de la 1^{ère} Armée Française



APPEL A CANDIDATURE ARTISTES MUSICAUX

La Ville de Wittenheim réalise un appel à candidature aux artistes musicaux pour animer le bal populaire de la Fête de la République de Wittenheim.

Le bal populaire débutera le dimanche 13 juillet, à partir de 19h, au niveau de la Maison des Associations - 10 B rue de la 1^{ère} Armée Française.



Le présent formulaire est à retourner **avant le 7 mars 2025** à l'adresse :

manifestations@wittenheim.fr



Raison sociale

Nom du groupe d'artistes :

Professionnel (N° SIRET : N° Police Assurance :)

Coût de la prestation :

Amateur (non rémunérable)

Nom et prénom du référent du groupe :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Adresse postale :

.....

Présentation artistique

Style musical :

Nombre de musiciens/chanteurs :

Instruments joués :

Lien à écouter :

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par ***voie électronique** :

- Une **biographie du groupe d'artistes**
- Des **photos et vidéos du groupe d'artistes**
- Une **fiche technique**

*manifestations@wittenheim.fr

Organisation et logistique

Dimensions de la scène : 8m d'ouverture sur 6m de profondeur et 60 cm de hauteur

Puissance électrique disponible : coffret électrique 63A triphasé

Durée de la prestation : 19h – 01h

Remarques :

.....
.....
.....
.....

La Ville de Wittenheim est attentive à vos données personnelles :

La Ville de Wittenheim agit en tant que « responsable de traitement » et met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles pour que vos données personnelles soient traitées en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Le traitement des données collectées est nécessaire à la gestion administrative de l'événement. Il repose sur la base légale de l'article 6.1.b du RGPD (exécution d'un contrat). Les informations recueillies sont conservées pendant 24 mois et sont destinées à l'ensemble des services de la Ville.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données :

- par courrier : Délégué à la Protection des Données – Ville de Wittenheim – Place des Malgré-Nous – 68270 Wittenheim
- par email : contact.dpd@wittenheim.fr

Avant de pouvoir vous communiquer des informations ou corriger d'éventuelles erreurs, nous devons vous demander de confirmer votre identité et/ou de nous fournir des renseignements complémentaires pour nous permettre de satisfaire votre demande.

En connaissance de cause, en envoyant cet appel à candidature, je déclare accepter le traitement proposé de mes données personnelles.

Fait à, le.....
Signature

Mairie de Wittenheim - Place des Malgré-Nous - BP 29 -

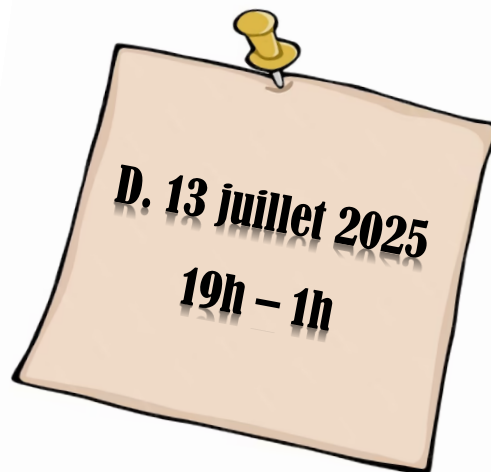
68272 WITTENHEIM CEDEX

mairie@wittenheim.fr – 03 89 52 85 10 – www.wittenheim.fr

Fête de la République

 *Maison des Associations*

10 B rue de la 1^{ère} Armée Française



Vous trouverez dans ce document les conditions de participation à la Fête de la République organisée par la commune de Wittenheim.

1. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **7 mars 2025** par mail à l'adresse manifestations@wittenheim.fr.
2. La réception du formulaire d'appel à candidature n'entraîne pas la participation automatique du groupe d'artistes. Seule une confirmation écrite de la Ville engagera la validation de cette participation et l'élaboration d'un contrat.
3. Le groupe est responsable de son matériel, cela concerne les instruments de musique ainsi que les effets personnels. La Ville de Wittenheim décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse du matériel.
4. Le groupe devra être autonome, notamment pour la sonorisation et l'éclairage de la scène.
5. Les services techniques de la Ville mettront à disposition une scène ainsi que les alimentations électriques nécessaires à la bonne réussite de la manifestation. Le matériel mis à disposition des artistes sera restitué à la Ville dans son état initial.
6. La ville de Wittenheim se réserve le droit de choisir le groupe retenu en fonction :
 - du genre musical (musique actuelle et intergénérationnelle)
 - du nombre d'artistes (entre 3 et 6 artistes)
 - de la durée de représentation (prestation sur toute la durée du bal populaire)
 - de la qualité esthétique de la prestation musicale
 - du tarif demandé (1000€ TTC maximum)
7. Le groupe devra être en possession d'une assurance corporelle pour ses musiciens et d'une assurance responsabilité civile.
Merci de joindre une copie des contrats d'assurance à votre dossier de candidature.

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de participation à la Fête de la République.

Fait à, le.....
Signature